

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3262

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	
Aide à l'accès au logement	1	0	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	1	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	
Politique de la ville	0	0	
Interventions territoriales de l'État	0	0	
TOTAUX	1	1	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à reporter l'interdiction de la mise en location des logements considérés comme des « *passoires thermiques* » prévu à partir de 2025, au 1er janvier 2030.

Comme l'a indiqué justement le ministre de l'Économie : « *tout ce qui a été décidé avant la hausse des taux [d'intérêt] mérite d'être regardé à nouveau à l'aune de cette crise* » car « *ce qui était possible lorsque l'argent était disponible devient impossible avec des taux aussi élevés* ».

Ce report apparaît d'autant plus nécessaire que de fortes pénuries de matériaux et de main d'œuvre renforcent ces difficultés financières et que les objectifs en nombre de « *rénovations globales* » portés par le PLF 2024 ne permettront pas de rénover à temps toutes les passoires thermiques.

En extrapolant l'hypothèse budgétaire pour 2024, il faudra plusieurs années rien que pour les logements classés G. L'adoption de cette mesure permettrait également d'éviter l'aggravation de la pénurie de logements.

Il est proposé, pour des raisons de recevabilité financière, de majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 1 du programme 109 « Aide à l'accès au logement » de 11 000 005 d'euros et de gager cette mesure par la diminution à due concurrence des crédits de l'action 4 « Règlementation, politique technique et qualité de la construction » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ».